

Comité National du 28 novembre 2023

## **DECLARATION CFTC**

### **Revalorisation des indemnités kilométriques et des indemnités transport**

Madame l'Administratrice Générale Adjointe,

Les salariés bénéficiant d'une indemnité de transport ou des Indemnités Kilométriques (IK) expriment leur inquiétude quant à la non-revalorisation de ces indemnités, malgré l'annonce relative à la hausse du barème kilométrique.

Conformément aux déclarations en date du 22 mars 2023 de Monsieur Gabriel Attal, ministre délégué aux Comptes publics, le barème kilométrique a connu une revalorisation de 5,4% par la publication d'un arrêté au Journal Officiel le 07 avril 2023. Cette revalorisation vient s'ajouter à une précédente augmentation de 10% en janvier 2022. Il est à noter que cette première revalorisation de 10% avait conduit le CEA à répercuter directement cette revalorisation sans effet rétroactif sur les indemnités de transport et les indemnités kilométriques (IK) qu'il verse à ses collaborateurs qui y sont assujettis.

Cependant, à ce jour, les salariés concernés constatent que cette revalorisation de 5,4% n'a toujours pas été appliquée à ces deux indemnités, générant ainsi une attente légitime.

Il est crucial de souligner que cette attente découle directement d'une inflation sur les prix de l'énergie qui perdure.

Par conséquent, la CFTC vous sollicite pour que vous preniez les mesures nécessaires pour la mise en œuvre immédiate de la revalorisation de ces deux indemnités, conformément aux ajustements du barème kilométrique énoncés par le gouvernement. Cette action contribuera à maintenir un climat de confiance au sein de notre organisation et à assurer le bien-être des salariés qui jouent un rôle essentiel dans les missions du CEA.

La CFTC vous remercie pour votre attention.